

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 02 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux et le deux du mois de novembre, à neuf heures, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT. En application de l'article 9 du règlement intérieur de l'instance, certains membres ont participé à la réunion en visioconférence.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT.
Mme Eva GERAUD (en visioconférence).

Participant à la séance :

Colonel Eric VIAL, directeur départemental adjoint.
Lieutenant-colonel Philippe CNOQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.

Secrétaire :

Colonel Eric VIAL, directeur départemental adjoint.

Absent excusé :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 5 / votants : 5.

Date de la convocation : 27 octobre 2022.

~~~~~  
**RAPPORT N°055/BUR-11/2022**

**OBJET : Choix d'un opérateur économique pour le contrat d'intégration et de maintenance d'un nouvel intranet**

Supporté par la société JALIOS, le site intranet du SDIS nécessite un changement de version. En effet, depuis le 31 août 2022, la version 9.0 actuellement en service n'est plus maintenue par l'intégrateur ASI, avec lequel le contrat est échu, et cette situation constitue un risque fort pour la continuité des activités des services, tant l'intranet est aujourd'hui un support important pour tous les acteurs.

Pour ce faire, une consultation a été lancée le 27 mai 2022 afin de trouver un opérateur économique en mesure à la fois d'intégrer la nouvelle version de JALIOS sur notre plateforme intranet puis d'en assurer la maintenance pour 3 ans. Le montant du marché est inférieur au seuil défini pour les appels d'offres.

Deux sociétés ont répondu à la consultation : **B&DI EOLAS** et **TRSB DIGIWIN**. Les services concernés ont procédé à l'analyse des offres. Présenté en annexe, le rapport d'analyse montre le résultat suivant :

|              | <b>Note technique</b> | <b>Note financière et montant de l'offre</b> | <b>Note globale</b> | <b>Classement</b> |
|--------------|-----------------------|----------------------------------------------|---------------------|-------------------|
| B&DI EOLAS   | 54,6 / 60             | 40 / 40                                      | 94,6 / 100          | 1                 |
| TRSB DIGIWIN | 60 / 60               | 30,8 / 40                                    | 90,8 / 100          | 2                 |

Or, un problème se pose désormais sur l'offre classée en première position. Le président souhaite un arbitrage du bureau.

En effet, B&DI EOLAS a rejoint récemment le groupe Orange et se trouve être aujourd'hui une direction de la filiale Orange Business Services SA. Cette modification est intervenue le 1<sup>er</sup> octobre 2022, dans la période comprise entre la date limite de dépôt des offres et l'attribution du marché. Selon la direction des affaires juridiques (DAJ) du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, l'attribution du marché à un opérateur économique ayant changé de raison sociale dans une telle circonstance (absorption par fusion) ne serait pas envisageable, même si Orange Business Service SA maintient l'offre déposée initialement par B&DI EOLAS (ce qui est le cas). La DAJ considère que cette restructuration constitue un changement substantiel de l'offre et qu'il y aurait rupture du principe d'unicité de la candidature (*comme si le pouvoir adjudicateur contractualisait avec une entreprise qui n'avait pas répondu à la consultation*).

Ainsi, considérant que l'offre de TRSB DIGIWIN est recevable au regard des clauses et critères inscrits dans le document de consultation des entreprises, il est proposé de valider cette offre pourtant classée en seconde position. Une telle décision, qui emporte un surcoût de 12.900 € TTC en investissement (absorbable dans le budget 2022), permettrait au SDIS de bénéficier d'une prestation technique de très bonne qualité et de bonifier le travail effectué par l'équipe projet (les coûts de fonctionnement entre les deux solutions sont comparables).

Le SDIS doit se positionner dans un délai relativement court pour éviter de perdre plus de temps d'une part, et pour rester dans la période de validité des offres d'autre part.

Le BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- sauf à disposer d'un argumentaire suffisant pour la maintenir, de déclarer l'offre déposée par B&DI EOLAS irrégulière et non régularisable sur la base de l'argumentaire fourni par la DAJ ;
- d'autoriser par suite le président à accepter l'offre déposée par TRSB DIGIWIN.

Document signé électroniquement par  
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

**Délais et voies de recours :**

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

***Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>***

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou – CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09  
**Tél** 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98  
**Courriel** [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité



## Analyse des offres MAPA 2022-08 INTRANET Migration et TMA portail JCMS

Analyse Marché 2020-08

Deux offres ont été déposées par les prestataires suivant :

- DIGIWIN
- EOLAS

Les deux prestataires ont effectué la visite du site proposée par le SDIS81.  
Des demandes de précisions et une visite de négociation ont été mis en place pour chacun des prestataires.

L'analyse technique et financière ci après intègre toutes les informations collectées depuis l'offre jusqu'aux réponses aux demande de précisions et aux visites de négociation.

**L'offre la plus avantageuse est jugée en fonction des critères pondérés comme suit :**

- 60 pour la valeur technique
- 40 pour le prix (au regard du montant du détail quantitatif estimatif).

### 1- ANALYSE TECHNIQUE

Pour chaque offre, 28 critères ont été évalués qui se répartissent en 4 blocs :

|                                                                                                                                                                                            | Points |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Vérification de l'adéquation de l'offre à la demande formulée par le SDIS (solution et argumentation de la solution retenue, méthodologie proposée ...) concernant la migration du portail | 100    |
| Tiers maintenance applicative proposée (périmètre, modalité de communication, délais d'intervention)                                                                                       | 35     |
| Planning, équipe, formation/certification et expérience des agents ainsi que les références pour des prestations similaires                                                                | 30     |
| Éléments complémentaires sur les autres prestations (réversibilité, accompagnement, formation)                                                                                             | 15     |
| Total                                                                                                                                                                                      | 180    |

#### 1.1 Adéquation de l'offre concernant la migration du portail

Les deux prestataires Digiwin et Eolas proposent une migration vers la version 10SP6.

Digiwin propose une migration avec la solution alternative (mise en place d'une nouvelle plateforme inspirée de plateforme actuelle avec reprise des contenus) alors que Eolas propose une migration avec la solution de base (montée en version ). L'argumentaire pour l'une ou l'autre des solutions a été jugée identique.

Les deux prestataires assurent la reprise totale des données et contenus et leurs offres sont toutes deux conformes au CCTP.

Les deux offres intègrent une refonte graphique du portail. Digiwin propose 2 pistes graphiques avec 3



## Analyse des offres MAPA 2022-08 INTRANET Migration et TMA portail JCMS

Analyse Marché 2020-08

---

allers/retours tandis qu'Eolas propose une seule piste graphique mais avec la possibilité de 6 à 7 allers retour et une étude au préalable avec un questionnaire pour connaître les besoins et les pistes vers lesquelles souhaite tendre le SDIS81.

La méthodologie, la clarté et l'exhaustivité de l'offre de migration de Digiwin reste cependant légèrement supérieure à celle de Eolas.

### 1.2 Tiers maintenance applicative

Les deux prestataires Digiwin et Eolas proposent une TMA conforme au CCTP à l'exception de la maintenance évolutive.

Le volet maintenance évolutive de la TMA annuelle chiffré forfaitairement dans l'offre initial de Digiwin comprend bien des prestations de maintenance évolutive mais exclut la prise en charge des version majeures. En revanche, la mise en œuvre de l'ensemble des évolutions mineures est incluse, y compris les « services pack ». Seules les montées en version majeures seront soumises à chiffrage.

Le chiffrage à l'avance des montées de version étant difficile à chiffrer pour Eolas, leur offre n'intègre pas la maintenance évolutive même mineure dans le montant forfaitaire. Seule la mise en œuvre des patches de sécurité qui rentre dans la maintenance corrective sont intégrées forfaitairement dans leur offre. Les montées en version mineures comme majeures seront soumises à chiffrage à la demande du SDIS.

Les deux prestataires répondent de manière identique sur le volet maintenance corrective et préventive.

Les deux prestataires s'engageraient après une période de transfert de compétence à prendre en charge la TMA sur la version intranet actuel durant la période de migration. Pour Eolas, avec un coût supplémentaire mais qui ne sera pas facturé au SDIS du TARN. Digiwin s'engage de son côté à intervenir en cas de dysfonctionnement majeur sans surcoût.

La variation de note est principalement liée à la capacité ou pas d'intégrer la maintenance évolutive de manière forfaitaire.

### 1.3 Planning, équipe, formation/certification, expérience des agents et références pour des prestations similaires

L'offre de Digiwin porte sur un planning de 4 mois entre la notification et la mise en production alors que l'offre de Eolas porte sur 3 mois.

Digiwin présente une équipe détaillée avec du personnel certifié Jalios en version 9 et 10. Pour Eolas, l'équipe est peu détaillée et la certification pour la version 10 est en cours.

Cependant les références pour Eolas sont nombreuses en particulier dans le domaine des SDIS.

### 1.4 Eléments complémentaires sur les autres prestations

Sur ce volet les offres sont relativement similaires et peu exhaustives. La seule différence notable concerne l'offre de Eolas qui donne la possibilité d'assurer les formations en présentiel.



## Analyse des offres MAPA 2022-08 INTRANET Migration et TMA portail JCMS

Analyse Marché 2020-08

A noter aussi que le coût de la formation est intégrée dans la migration dans l'offre de Eolas, ce qui n'est pas le cas pour Digiwin.

Ci-après le récapitulatif des points. Les points obtenus sont divisés par le plus grand nombre de points obtenus multipliés par 60.

|                                                                                                                                                                                            | Points | DIGIWIN   | EOLAS       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-----------|-------------|
| Vérification de l'adéquation de l'offre à la demande formulée par le SDIS (solution et argumentation de la solution retenue, méthodologie proposée ...) concernant la migration du portail | 100    | 93        | 81,5        |
| Tiers maintenance applicative proposée (périmètre, modalité de communication, délais d'intervention)                                                                                       | 35     | 22,5      | 19          |
| Planning, équipe, formation/certification et expérience des agents ainsi que les références pour des prestations similaires                                                                | 30     | 19        | 20          |
| Eléments complémentaires sur les autres prestations (réversibilité, accompagnement, formation)                                                                                             | 15     | 9         | 10          |
| Total point                                                                                                                                                                                | 180    | 143,5     | 130,5       |
| <b>Total note sur 60</b>                                                                                                                                                                   |        | <b>60</b> | <b>54,6</b> |

La meilleur offre technique est celle de DIGIWIN.

### 2- ANALYSE FINANCIÈRE

L'analyse financière porte sur le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) qui permet de comparer les offres sur un scénario sur 4 ans.

Toutes les offres financières ont été vérifiées.

Le meilleur prix proposé est divisé par le prix proposé puis multiplié par 40.

|                          | DIGIWIN     | EOLAS     |
|--------------------------|-------------|-----------|
| Total DQE (€ HT)         | 70 530      | 54 299    |
| <b>Total note sur 60</b> | <b>30,8</b> | <b>40</b> |



## Analyse des offres MAPA 2022-08 INTRANET Migration et TMA portail JCMS

Analyse Marché 2020-08

---

L'offre financière la moins disante est celle de EOLAS qui obtient la meilleur note financière.

### 3- SYNTHESE

|                           | DIGIWIN     | EOLAS       |
|---------------------------|-------------|-------------|
| Note Technique sur 60     | 60          | 54,6        |
| Note Financière sur 40    | 30,8        | 40          |
| <b>Total note sur 100</b> | <b>90,8</b> | <b>94,6</b> |

Classement des offres :

- 1- EOLAS
- 2- DIGIWIN

L'offre d'EOLAS est classée première.